

ETAT DES ENGAGEMENTS

2014-2015

« Mutations économiques et technologiques »

OPCA/OPACIF/FONGECIF

Demandeurs d'emploi/Salariés

SOMMAIRE

<i>INTRODUCTION</i>	2
<i>DONNEES QUANTITATIVES</i>	3
1.1 Caractéristiques des formations	3
1.2 Caractéristiques des participants	4
1.3 Caractéristiques des entreprises	4
<i>DONNEES FINANCIERES</i>	5
<i>CONCLUSION</i>	8

INTRODUCTION

Le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP) et l'Etat signent une Convention-cadre permettant de développer les actions de formation concourant à la qualification et à la requalification des salariés et des demandeurs d'emploi.

En 2015, 11 dispositifs cofinancés par le FPSPP ont donné lieu à des engagements de formation. Ces derniers ont été constatés et partagés avec les OPCA/FONGECIF dans le cadre de la levée de condition suspensive à l'aide FPSPP¹, sur la base d'enquête envoyées début février 2016. Au total, 213 opérations conventionnées entre le FPSPP et les OPCA/FONGECIF ont été concernées ; elles ont permis l'engagement d'environ 470M€ au bénéfice de plus de 400 000 participants.

Cet état des engagements sur le dispositif «Mutations économiques et technologiques » a pour objectif de donner une visibilité aux partenaires sociaux sur les caractéristiques principales des participants et des formations, en termes quantitatifs et financiers. Un bilan d'activités portant sur l'analyse de ces données, leur évolution dans le temps, et l'effet levier du FPSPP selon les OPCA, sera également présenté.

Pour rappel, l'objectif de l'appel à projets est d'accompagner les conséquences sur l'emploi et les compétences des mutations économiques et technologiques et sécuriser les salariés et les demandeurs d'emploi issus des entreprises confrontées à ces mutations. En outre, et afin de tenir compte du contexte économique actuel, les administrateurs du FPSPP confirment depuis 2015 leur volonté de privilégier les projets innovants, notamment traitant des thématiques de transition énergétique et numérique.

Le dispositif « Mutations économiques et technologiques» concerne **62 opérations** portées par **17 OPCA/FONGECIF** à destination de **54 741 participants** ayant bénéficié de **78 200 actions** de formation pour un montant réellement supporté par les OPCA/FONGECIF de **99 M€** correspondant à un soutien financier du FPSPP de **75 M€**, dont **71 M€** relatifs aux dépenses liées aux participants.

¹ Cet exercice est réalisé chaque année depuis 2012 (réforme du plan comptable) ayant pour objectif de mettre en miroir la comptabilité des OPCA et celle du FPSPP au regard des engagements à financer la formation en N-1. Il permet également au FPSPP d'optimiser les fonds non engagés sur les appels à projets. Les partenaires sociaux décident de leur reprise afin de les attribuer à d'autres sujets, par exemple pour suivre les demandes de fonds complémentaires des OPCA.

DONNEES QUANTITATIVES

1.1 Caractéristiques des formations

Le nombre d'actions de formation engagées en 2014-2015 est de 78 200 visant 54 741 participants.

Les principales caractéristiques des actions de formation sur le dispositif MUT ECO sont exposées dans le tableau ci-dessous.² Les 4 FONGECIF ayant participé au dispositif (Corse, Centre, Limousin, Rhône-Alpes) ont engagé 349 actions de formation, soit 0,4% de toutes les actions engagées. Leurs principales caractéristiques diffèrent de celles des OPCA et ainsi méritent un focus particulier.

	Nombre total de participants	Nombre d'actions de formation	Durée moyenne d'une action de formation	Coût horaire moyen	Coût moyen par action de formation
Total Engagements	54 741	78 200	33 h	28 €	912 €
Dont FONGECIF	335	349	626 h	10 €	6 005 €

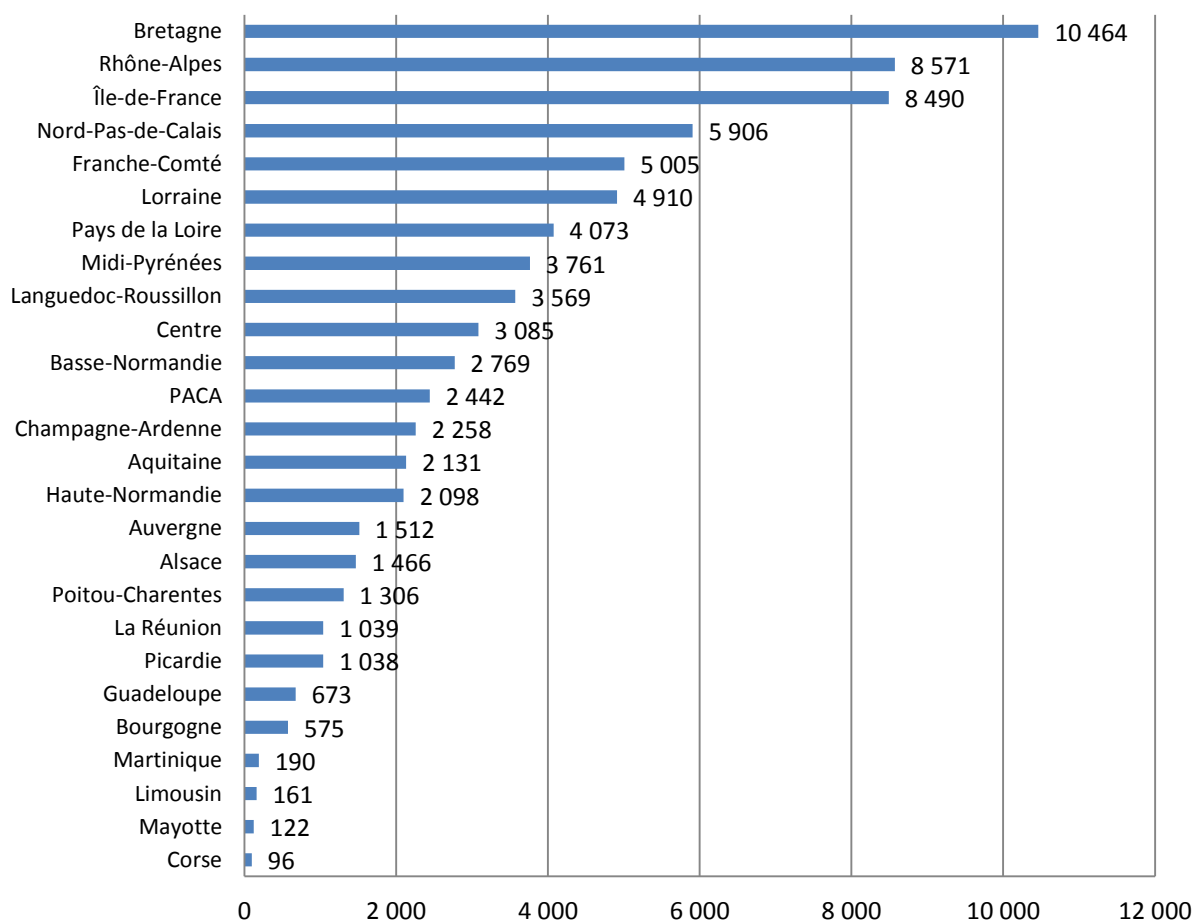
De par leur nature, les formations engagées par les FONGECIF, sont plus longues et plus coûteuses au global, mais logiquement moins chères à l'heure.

- La part de formations certifiantes ou qualifiantes : 3%. A noter que cette part chez les FONGECIF s'élève en moyenne à **78 %**.
- La répartition des agréments mobilisés : Plan de formation – 98 %, dont 19% au titre de l'Activité partielle ; Professionnalisation – 1,4% ; CIF – 0,6%.
- La quasi-totalité des formations s'est déroulée sur le temps de travail des salariés. 136 actions de formations sur 78 200 ont été effectuées par les demandeurs d'emploi, engagés par CONSTRUCTYS, AFDAS, OPCALIA et FONGECIF Corse essentiellement en Métropole, mais aussi en Mayotte (OPCALIA). 30 % d'entre elles sont certifiantes.

Ces actions de formation sont engagées comme suit dans les régions :

² Seuls les heures et les montants engagés au titre des coûts pédagogiques sont pris en compte dans le calcul des valeurs moyennes. Les frais de rémunération, du fait de leur caractère non systématique et forfaitaire, ne sont pas inclus dans le calcul.

Nombre de formations engagées par région



1.2 Caractéristiques des participants

Le profil-type des participants du dispositif « Mutations économiques et technologiques » s'établit comme suit : c'est un homme salarié, ouvrier, de bas niveau de qualification (V), âgé entre 30 et 45 ans, travaillant dans une PME.

- 0.2% de demandeurs d'emploi engagés
- 32% de femmes/ 68 % d'hommes
- 44% des participants ont un niveau d'instruction V ou infra ; 22% de niveau IV.
- 17 % des participants sont des jeunes de moins de 30 ans ; 34 % ont plus de 45 ans.
- 38 % sont des ouvriers. Le reste des bénéficiaires se répartit de façon à peu près égale entre les professions intermédiaires, les employés et les cadres/ingénieurs.

1.3 Caractéristiques des entreprises

Les 54 741 participants sont issus pour 41 % d'entreprises de moins de 50 salariés, dont 21 % sont issus d'entreprises de moins de 10 salariés.

35% des bénéficiaires sont issus des grandes entreprises de plus de 250 salariés (provenant majoritairement d'OPCAIM (46% des stagiaires), OPCALIA (18%) et FORCO (16%)). Ce taux est élevé au regard des priorités visées par l'appel à projets tourné plus vers les TPE et PME. Actuellement, les engagements financiers pris en charge par le FPSPP contribuent pour 29% aux formations des

salariés des grandes entreprises (+250) ; pour 49 % des salariés des structures de moins de 50 salariés ; 11% des TPE de moins de 10 salariés.

Il convient toutefois de noter qu'en termes de nombre d'entreprises les PME concernées par l'appel à projet sont largement majoritaires

A ce sujet, CONSTRUCTYS note que les TPE ne sont que très peu valorisées dans MUT ECO en raison de la dotation TPE du FPSPP, le dispositif qu'ils considèrent « concurrent et nettement moins complexe ». Peut-être ici on peut entrevoir une confusion que font les OPCA entre le dispositif de soutien au plan de formation des TPE (dotation TPE) et le dispositif d'intervention très spécifique qui est « Mutations économiques et technologiques ».

	Nombre total de participants	Durée moyenne d'une formation	Coût horaire moyen	Coût moyen par formation
TPE de moins de 10	4 742	61 h	25 €	1 521 €
PME de moins de 50 salariés	22 403	52 h	28 €	1 460 €
Entreprises de + 250 salariés	18 891	41 h	29 €	1 178 €

Selon les données des engagements des OPCA, les salariés des TPE bénéficient des formations en moyenne plus longues que leurs homologues issus des entreprises de plus grandes tailles. En revanche, le taux de formations certifiantes et qualifiantes est très bas chez les TPE : 0,6% par rapport à la moyenne de 3%. Or, chez les entreprises de plus de 250 salariés ce taux s'élève au-dessus de la moyenne et atteint 3,4 %.

DONNEES FINANCIERES

Le FPSPP intervient pour tout ou partie, sur les coûts réellement supportés par l'OPCA/FONGECIF.

Pour le dispositif « Mutations économiques et technologiques », la prise en charge FPSPP s'articule comme suit :

- Dépenses liées aux participants :
 - Coût pédagogique : la prise en charge du FPSPP est égale au montant restant à la charge de l'OPCA/OPACIF, dans la limite de 70 % du coût pédagogique total de l'ensemble des actions de formation.
 - Rémunérations : la prise en charge du FPSPP est fixée forfaitairement à hauteur du SMIC horaire chargé, par heure de formation, soit 13 euros (hors rémunération des salariés en contrats aidés et salariés d'entreprises ayant recours à l'activité partielle).
- Forfait de 5.65% au titre des dépenses de mise en œuvre, basé sur les dépenses liées aux participants contrôlées.

Ainsi, pour ce dispositif :

	Montant réellement supporté par l'OPCA/FONGECIF	Soutien financier du FPSPP
Dépenses totales	99 M €	75 M€
Dont dépenses liées aux participants	93,6 M€	71,2 M€

Ces dernières sont composées de :

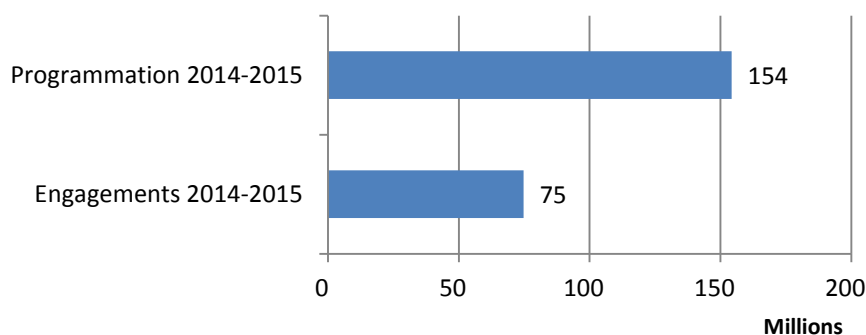
- 69 % des coûts pédagogiques
- 31 % des rémunérations

Il est d'ailleurs intéressant de noter que ce taux est plus élevé chez les TPE – 37% – pour lesquelles le remboursement de la rémunération des stagiaires partis en formation constitue un facteur important de participation au dispositif. Par exemple, ce même taux chez les grandes entreprises est de 19%.

Au global, l'aide du FPSPP équivaut donc à un cofinancement de 76 % du dispositif.

A noter que les formations mobilisées d'entreprises en situation d'activité partielle comptent pour 11,2 M € parmi les montants réellement supportés par les OPCA.

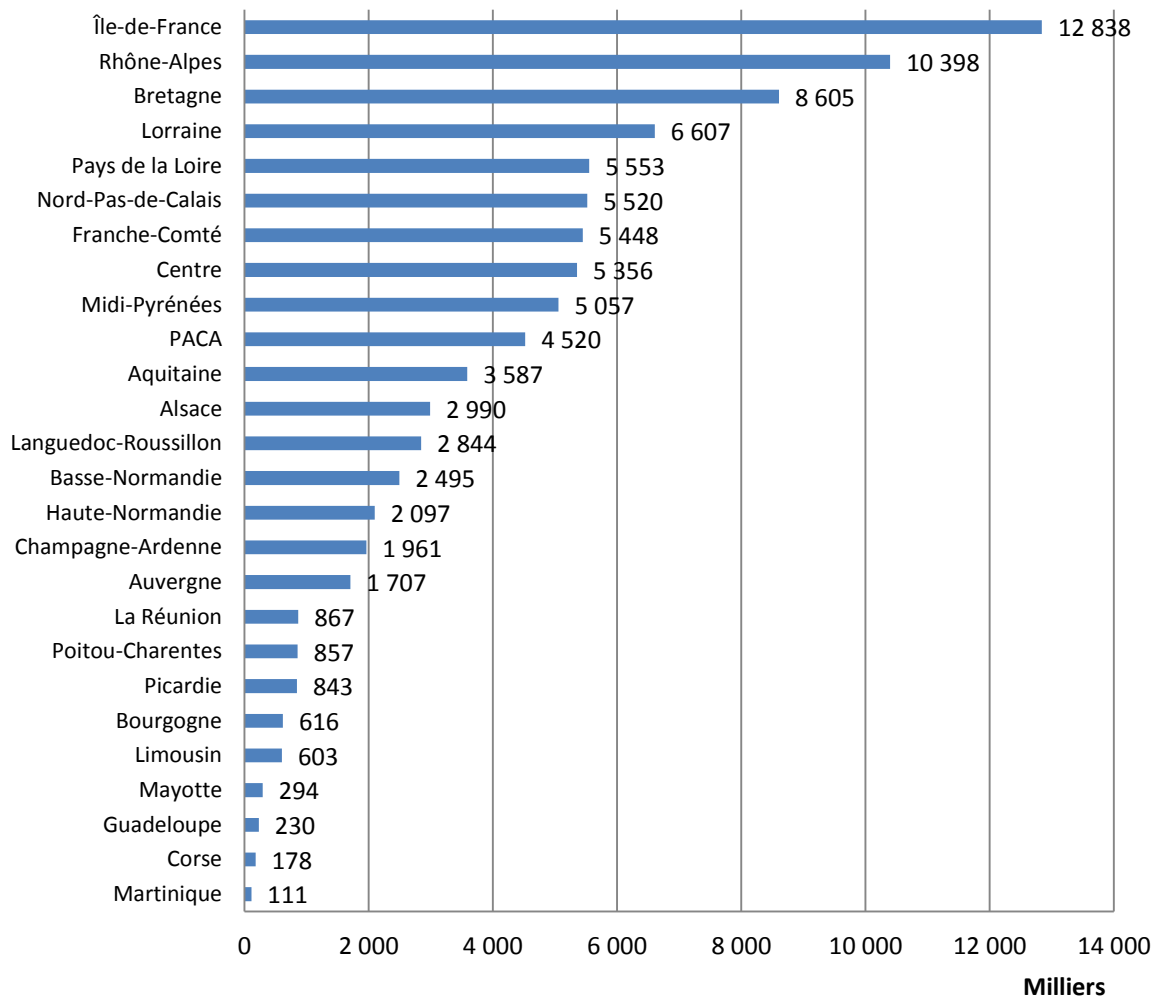
Ces engagements de formation sont à comparer aux montants programmés par le FPSPP, comme suit :



Il est à noter que les 154 millions d'euros programmés en 2014 et 2015 sont destinés à être engagés par les OPCA sur trois ans : 2014, 2015 et 2016, ce qui explique que tous les fonds n'ont pas encore été consommés. De plus, le montage et la mise en place des projets MUT ECO, impliquant une composante territoriale et innovante, nécessitent un temps d'ingénierie et de mise en œuvre conséquent. Généralement, les projets programmés en année N montent véritablement en puissance en année N+1.

Enfin, les engagements pris en 2015 par région sont les suivants. Pour plus de visibilité du poids de chaque région au sein de dispositif, les données financières figurant dans le graphique ci-dessous se basent sur les coûts réellement supportés par les OPCA/FONGECIF au titre des dépenses liées aux participants (94 M€), et non uniquement sur la part FPSPP.

Montant engagé par région (en milliers d'euros)



CONCLUSION

Les données quantitatives et financières liées au dispositif « Mutations économiques et technologiques » permettent d'en dresser les tendances en termes profil-type d'action de formation et de participants.

En moyenne, une action de formation MUT ECO dure 33 heures et coute 912 € (coût horaire – 28 €). Elle sera mobilisée dans le cadre du plan de formation et dans 3 % des cas elle sera certifiante ou qualifiante.

Le profil-type du participant du dispositif « Mutations économiques et technologiques » s'établit comme suit : c'est un homme, ouvrier, de bas niveau de qualification (V), âgé entre 30 et 45 ans, travaillant dans une PME.

Au global, le FPSPP a soutenu depuis le début des premières opérations en 2014, l'engagement de 78 200 formations au bénéfice de 54 741 participants, correspondant à un montant de 75 M €. Le coût total réellement supporté par les OPCA/FONGECIF étant de 99 M€, l'aide du FPSPP équivaut donc à un cofinancement de 76 % du dispositif.

Les retours des OPCA permettent d'indiquer que les projets Mutations Economiques et Technologiques ont à la fois des résultats :

- sur les salariés puisqu'ils leur permettent d'acquérir des compétences nouvelles, essentielles pour continuer d'exercer leur poste de travail ;
- sur les entreprises puisqu'ils leur permettent d'accompagner leur plan de développement, améliorer ou mettre en place des procès, en perspective de diversifier leur activité.

Les projets visant les domaines de l'innovation (transitions énergétique et numérique) permettrait, selon CONSTRUCTYS, à des entreprises de se positionner sur de nouveaux marchés.

Les bénéficiaires issus des PME sont majoritaires mais n'ont pas la prédominance absolue dans le dispositif : ils représentent 41% des stagiaires et 49% des montants engagés. Il conviendrait ainsi à veiller à la juste utilisation des fonds MUT ECO, notamment à ce que ceux-ci ne soient pas considérés comme le complément au plan de formation des entreprises, surtout des structures de plus de 50 salariés.

En 2016, les modalités de gestion du Fonds Paritaire changent : une convention globale signée avec chaque OPCA inclus désormais 4 dispositifs – POEC, POEI, Emplois d'Avenir et MUT ECO. La maquette prévue par l'annexe financière pour MUT ECO est de 70 M €. Or, les besoins exprimés par les OPCA dépassent très largement la maquette initiale, les fonds complémentaires sont espérés par les OPCA dès le début du mois de juin.

25 nouvelles opérations sont déjà programmées depuis le début de l'année 2016 pour presque 70 millions d'euros. Les travaux sont actuellement engagés pour faire évoluer les critères de l'appel à projets, les administrateurs ont toutefois reconfirmé leur volonté de privilégier les projets innovants, notamment traitant des thématiques de transition énergétique et numérique.